

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL391

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Lorsqu'un de ces véhicules est loué, le contrat de location comporte... *(le reste sans changement)*. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.